

ENFIN !

# Avenant accord NAO

2022

Enfin Validé



*Résumé de la séance de relecture du 28 Octobre.*



## • Bouclier anti-inflation

Dès le 18 Octobre, dernière journée de négociation, la Direction a rassuré les organisations syndicales concernant la pérennité du versement de la prime des 50€. D'ailleurs une commission de suivi sera mise en place.

Seul un avenant ou accord pourraient venir modifier le montant ou l'arrêt de cette prime. En cas de cessation de versement de ladite prime, la Direction s'engage à garantir les montants forfaitaires net mensuels.

Mise en application: Initialement prévue en Décembre, les salariés recevront la carte, type VISA, courant Janvier avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> Décembre.

L'Indemnité trajet et télétravail de 17,50€ est cumulable

\*Arrêt maladie, sauf en régime prévoyance, le montant rentre dans le calcul du maintien de salaire.

## • Prime PPV

Montant maximum **2500€**, montant minimum **625€** soit l'équivalent de 3 mois de présence

Date de versement: Payée le 28 Novembre pour les salariés Roquette

Conditions d'éligibilité:

- Présent à la date du versement
- Être embauché au plus tard le 4 Octobre

(Les travailleurs temporaires mis à la disposition de l'entreprise pourront être bénéficiaires)

Calcul du montant:

- Vous avez travaillé les 12 derniers mois à temps complet ou à temps partiel, vous déclenchez le montant maximum de la prime soit **2500€**.
- Vous avez travaillé moins de 12 mois alors votre prime sera calculée au prorata temporis, avec un talon fixé à **625€**
- Vous êtes éligibles, vous avez exécuté plusieurs contrats, la prime tiendra compte de l'ensemble de votre temps de présence.

Exonération:

Pour toutes rémunérations annuelle inférieure à 3 SMIC ( SMIC Août 2022 = 1 329,05 € nets.), la prime est non chargée et exonérée d'impôt sur le revenu.

**Cette prime PPV ne pourra être servie qu'après avis du CSEC qui se tiendra Mercredi prochain.**

PRIME de  
PARTAGE  
de la VALEUR  
(PPV)

NOUS.

## L'UNSA un Syndicat à votre Service



[unsa.roquette@unsa-roquette.fr](mailto:unsa.roquette@unsa-roquette.fr)



ENFIN !

# Avenant accord NAO

2022

Enfin Validé



*Résumé de la séance de relecture du 28 Octobre.*

- La garantie de l'INSEE pour les OETAM pour 2022**

#### Programmation pour hausse de prix (PHP):

- Montant: **2,5%**
- Quand: Paie du mois de Novembre avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> Octobre

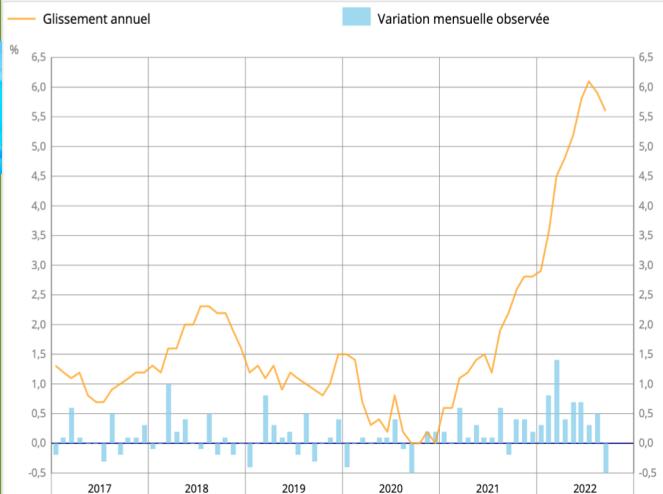
#### Reliquat:

- Montant: INSEE réel 2022 – (2,5% de PHP + 1,5% Prime 50€)
- Quand: Paie de Janvier 2023

\* Pas de versement de la prime d'apurement pour l'exercice 2022



Évolutions de l'indice des prix à la consommation



## Conclusions:

Dans une année particulière avec un indice INSEE élevé, l'**UNSA** a souhaité négocier au mieux **pour toutes les catégories sociaux professionnelles**. L'**UNSA** avait aussi le souhait que **les plus bas salaires**, les plus impactés par les hausses de prix, puissent bénéficier de mesures **d'accompagnement pouvant leur être plus favorables**.

**Pour l'UNSA, cet accord est équilibré.** Bien sûr certains y trouveront plus leur compte que d'autres, sur le plan fiscal par exemple.

**Pour la partie négative, l'UNSA** déplore que la lenteur d'une organisation syndicale à prendre ses responsabilités ait privé les plus bas salaires de l'augmentation de 2,5% au mois d'Octobre. Que cette même lenteur ait décalé le versement de la prime PPV à fin Novembre. Si pour une partie des salariés ce report est sans impact, il n'en est pas de même pour les salariés ayant les plus petits coefficients.

NOUS.

**L'UNSA un Syndicat à votre Service**



[unsa.roquette@unsa-roquette.fr](mailto:unsa.roquette@unsa-roquette.fr)



# BULLETIN D'ADHÉSION 2022



## 👤 IDENTITÉ

M. ou Mme. Prénom..... Nom.....  
Adresse.....  
Code postal..... Ville.....  
Date de naissance..... Tél. mobile.....  
E-mail..... @.....  
Profession.....  
Entreprise..... Code NAF/APE.....

## 📅 CONVENTION COLLECTIVE (Cochez)

- Chimie     Industrie Pharmaceutique     Pharmacie d'officine     Plasturgie  
 **J'adhère à l'UNSA CP et acquitte ce jour ma cotisation annuelle de janvier à décembre**

## 💳 RÈGLEMENT (Cochez)

- Je demande à régler **par prélèvements automatiques** en 1, 2, 3, 4, 6, 12 fois/an : [joindre un RIB](#)  
 Je note que je recevrai un mandat SEPA Unique à signer et renvoyer à UNSA Chimie/Pharmacie  
 Je règle **par chèque libellé** à l'ordre de UNSA Chimie Pharmacie

## 🧪 VOTRE ACTIVITÉ

### Cochez votre Coefficient, Groupe ou Classification en fonction de votre activité

- Situation de chômage : 25€/an pour tous les barèmes  
 Pré-retraités : 55€/an pour tous les barèmes  
 Retraités : 55€/an pour tous les barèmes

#### Barème Chimie - Répartition pharmaceutique

- Cœf. < 180: 79€  
 Cœf. < 250: 118€  
 Cœf. < 400: 184€  
 Cœf. 400 et + : 196€

#### Barème Industrie pharmaceutique

- Groupes 1 et 2 : 79€  
 Groupes 3 et 4 : 118€  
 Groupes 5 et 6 : 184€  
 Groupes 7 et + : 196€

#### Barème Pharmacie d'Officine

- Vendeur en pharmacie : 79€/an  
Préparateur : 118€/an  
Pharmacien : 184€/an  
Pharmacien cadre : 202€/an

#### Barème Plasturgie

- 700-750 : 68€  
800-830 : 82€  
900-940 : 105€  
> 940 : 143€

#### UNION

- I à II 2 : 68 €  
II 3 à II 7 : 82 €  
III 1 à III 4 : 105 €  
>III 5: 143 €

- Je souhaite m'engager à l'UNSA Chimie/Pharmacie à l'échelle de : (Cochez)

**Mon entreprise :**  Oui /  Non    **Mon département :**  Oui /  Non    **National :**  Oui /  Non

**Date :** .....

**Signature :** .....